

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 octobre 2014, au local de la salle arrière de l'église à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve  
Mathieu Bibeau  
Jessie Beaulieu  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2014**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et des salaires du mois d'août 2014.
4. Demande de modifications de zonage de Monsieur Claude Gingras.
5. Signalisation des passages pour motoneiges.
6. Mesure de boues des étangs.
7. Caisse populaire.
8. Service de sécurité incendie.
9. Avis de motion pour le règlement de taxation 2014-304.
10. Divers :
  - 1) Comité Famille :
  - 2) Rencontre Recyc-Lav.
  - 3) Réclamation François Laverdière.
  - 4) Pompier.
  - 5) Piste cyclable.
  - 6) Calendrier.

- 7) Ministère de la faune : barrage de castors.
- 8) Permis de colporteur.
- 9) Démission Adrien Laroche.
- 10) Formation abattage.
- 11) Demandes de soutien financier : Noël magique, Opération Nez rouge, CDDS
- 12) Léandre Turcotte : demande a la CPTAQ.

11. Période de questions.

12. Fermeture de la séance.

**14-10-7817**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau , ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**14-10-7818**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 SEPTEMBRE 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014.

Adoptée

**14-10-7819**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AOUT 2014.**

Les journaux des déboursés numéro 486 au montant de 301 911.90\$, le numéro 487 au montant de 550.37\$, le numéro 488 au montant de 27 085.10\$, le numéro 489 au montant de 435.09\$ et le journal des salaires au montant de 17 918.22\$ pour le mois d'AOUT 2014 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 58 665.88\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 août 2014 soit et est déposé.

Adoptée

**14-10-7820**

**DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE DE MONSIEUR CLAUDE GINGRAS.**

ATTENDU QUE Monsieur Claude Gingras a déposé deux demandes de modification de zonage, l'un concernant le lot 5 013 436 situé au 23 rue Roy, en zones 17 I/C et 10 H et l'autre pour le lot 4 109 618, situé en zone 16 I/C;

ATTENDU QUE la première demande vise l'ajout de l'aménagement et de l'exploitation d'un centre récréo-touristique et la deuxième un usage résidentiel;

ATTENDU QUE les demandes ont été évaluées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Gingras, APPUYÉ PAR Monsieur Mathieu Bibeau et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ de rejeter les demandes de modification de zonage de Monsieur Claude Gingras.

Adoptée.

**14-10-7821**

**SIGNALISATION DES PASSAGES POUR MOTONEIGES EN CONFORMITÉ DES TRAVERSESES.**

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la demande reçue par le Club les neiges Lystania concernant la signalisation des passages pour motoneiges en conformité des traverses ainsi que le plan annexé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ACCEPTER la demande de signalisation du Club les neiges Lystania.

Adoptée

**14-10-7822**

**PROMESSE D'ACHAT DE LA CAISSE POPULAIRE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil municipal dépose une promesse d'achat de 50 000\$ pour l'acquisition de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière sis au 2, rue Mgr Chouinard a Dosquet, QUE le conseil autorise le maire, Yvan Charest et la directrice générale par intérim, Lucie Boucher a signer tous les documents nécessaires a l'achat de l'immeuble de la Caisse et QUE la dite promesse d'Achat soit déposée au conseil municipal.

QUE la municipalité de Dosquet paie la dite somme en deux versements, soit l'un en janvier 2015 et l'autre en janvier 2016, à même le surplus cumulé.

Adoptée

**14-10-7823**

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de Dosquet participe aux travaux visant à évaluer l'opportunité et les modalités de la mise en commun des services de sécurité incendie, QUE la municipalité de Dosquet s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à ces travaux.

Adoptée

**14-10-7824**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-304.**

Avis de motion est la présente donnée par Madame Jessie Beaulieu qu'à une séance ultérieure du conseil municipal il sera soumis pour adoption le règlement de taxation 2014-304.

Le conseil accorde dispense de lecture du dit règlement.

**14-10-7825**

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE DOSQUET.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de Dosquet autorise le service de sécurité incendie à procéder à la mise à pied de Marc Fontaine, à l'embauche de Nicolas Boucher et à l'inscription de Monsieur Boucher à la formation débutant en décembre 2014.

Adoptée

**14-10-7826**

**PERMIS DE COLPORTEUR.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de Dosquet autorise l'émission d'un permis de colporteur à Madame Natacha Allard et Monsieur Francis Drolet pour la vente d'extincteur.

Adoptée

**14-10-7827**

**DÉMISSION ADRIEN LAROCHE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de Dosquet accepte la démission de Monsieur Adrien Laroche. Une lettre de remerciements pour bons services rendus lui sera acheminée.

Adoptée

**14-10-7828**

**FORMATION ABATTAGE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de Dosquet accepte la participation de Jean Houde à la formation obligatoire de la CSST sur l'abattage manuel au coût maximum de 325,00\$ plus taxes et de procéder à l'achat de gants nécessaires pour la formation.

Adoptée

**14-10-7829**

**RÉSOLUTION POUR APPUYER AUPRÈS DE LA CPTAQ LA DEMANDE DE M. LÉANDRE TURCOTTE D'ALIÉNER UNE PARTIE DES LOTS 4 108 691 ET 4 108 708 A DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE.**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Léandre Turcotte désire aliéner une superficie approximative de 8 840 mètres carrés afin de l'utiliser à des fins autres que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** les possibilités d'utilisation de cette partie de lot à des fins agricoles sont minimales actuellement et n'en changera pas avec le temps;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation ne viendra pas altérer, modifier déstructurer, amoindrir, affaiblir, déstabiliser l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'homogénéité du lot ne sera pas affectée puisque la partie du lot conservée ne sera aucunement affectée de ses activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation de ce lot n'aurait aucun effet négatif sur l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne vise pas à soustraire une partie de lot de l'agriculture et que l'autorisation recherchée n'occasionnera pas la perte de superficies en culture ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité de Dosquet appuie la demande de M. Léandre Turcotte auprès de la CPTAQ concernant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une partie des lots 4 108 691 et 4 108 708 d'une superficie totale approximative de 8 840 mètres carrés.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot;	Aucun
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;	Oui
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation	Aucune
4	Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment, en matière d'environnement pour les établissements de production animale ;	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;	Aucune
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;	Oui
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;	Oui
9	L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté. Une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme	Aucun
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;	Aucune

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, **APPUYÉ** par Madame Jessie Beaulieu, Que la municipalité de Dosquet autorise M. Léandre Turcotte à aliéner une partie des lots 4 108 691 et 4 108 708 a des fins autres que l'agriculture et Que le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**DIVERS :**

- 1) Comité Famille :
- 2) Rencontre Recyc-Lav : Nous avons rencontré le propriétaire en séance de travail et considérons que son offre est intéressante ainsi la municipalité désire signer un contrat avec l'entreprise pour les grosses ordures.
- 3) Réclamation Francois Laverdière : La municipalité considère avoir suffisamment déboursé dans ce dossier. Ainsi, la réclamation de 803,85\$ pour les

frais de notaire concernant l'enregistrement de la servitude est refusée.

4) Pompiers : (rés. 14-10-7825)

5) Piste cyclable : L'entreprise Bourget effectuera une soumission pour la pose d'un traitement de surface sur la piste cyclable vers Lyster.

6) Calendrier : Nous procédons à la mise en place d'une deuxième édition.

7) Ministère de la faune : Barrage de castors : La municipalité mandatera un trappeur afin d'éliminer les barrages nuisibles.

8) Permis de colporteur : (rés. 14-10-7826)

9) Démission Adrien Laroche : (rés. 14-10-7827)

10) Formation abattage : (rés. 14-10-7828)

11) Demande de soutien financier : Noël magique, Opération Nez rouge et CDDS : La municipalité décide de ne pas les appuyer.

12) Demande de Léandre Turcotte à la CPTAQ : (rés. 14-10-7829)

**PÉRIODE DE QUESTIONS : Dossier de l'église et dossier Denis Moffet.**

**14-10-7830**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h47.

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale